



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 28

Votants : 37

Pouvoirs : 9

Absent : 2

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUASTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

- 22 NPNRU Hauts de Creil - Remembrement du secteur Guynemer**
Acquisition d'une emprise de terrain du Département de l'Oise sise rue du Valois aux abords du collège Jean-Jacques Rousseau

■ Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

De manière à permettre la réalisation d'un nouvel équipement enfance et le développement de nouveaux espaces publics de qualité sur le secteur Guynemer, un programme d'aménagement et un plan de remembrement foncier ont été validés dans le cadre du NPNRU du quartier des Hauts de Creil.

Ce projet de renouvellement urbain prévoit notamment le prolongement de la rue Guynemer en mail piéton paysagé jusqu'à la rue du Valois où un nouveau parvis public de desserte du collège Jean-Jacques Rousseau doit être aménagé.

Le futur parvis sera agrandi et portera notamment sur une emprise de terrain du Département de l'Oise actuellement en nature d'espace vert dans l'enceinte du collège cadastrée section BC n°796. En vue d'acquérir

l'emprise concernée par le futur parvis, la Ville a missionné un géomètre parcellaire. Par procès-verbal de délimitation du 9 juillet 2025, ce terrain est n°868 pour 670 m².

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025 de cette collectivité
Publié le 16/10/2025
ID : 060-216001743-20251016-22DEL_CM131025-DE

Dans le cadre de son acquisition, la commune s'engage à prendre à sa charge les travaux d'aménagement du nouveau parvis à l'entrée du collège et de reconstitution de la clôture sur la nouvelle limite entre le collège et l'espace public.

Par avis en date du 3 septembre 2025, le Domaine a confirmé la valeur vénale de ce bien à 35 euros le m². Un accord a alors été trouvé avec les services du Département de l'Oise pour que cette acquisition par la Ville intervienne dans ces conditions, soit au prix de 23 450,00 euros.

Conformément à l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, ces biens peuvent être cédés par le Département au profit de la commune sans déclassement du domaine public préalable dans la mesure où ils sont destinés à dépendre du domaine public communal.

Il vous est donc proposé d'accepter cette acquisition dans ces conditions et d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3112-1,

Vu l'avis du Domaine du 3 septembre 2025,

Vu le document d'arpentage n°1772G du 09/07/2025 dressé par M. Nelson CORREIA géomètre-expert,

Vu le plan ci-annexé,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 23 septembre 2025,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ce terrain pour la mise en œuvre du projet de remembrement foncier du secteur Guynemer dans le cadre du NPNRU des Hauts de Creil,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter l'acquisition au prix de 23 450,00 euros par la commune du bien du Département de l'Oise sis rue du Valois à Creil nouvellement cadastré sur Creil section BC n°868 pour 670 m².

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

16 OCT. 2025

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT